

Recueil Statistique : le bruit en milieu de travail et ses impacts en Abitibi-Témiscamingue

Avril 2026

Ce document technique regroupe les données disponibles entourant le bruit en milieu de travail et ses conséquences chez les travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue, en 2020-2021. Il aborde les sujets suivants :

- l'exposition à du bruit intense en milieu de travail page 2
- la surdité dans la population en général page 3
- la surdité attribuable au travail page 4

Note méthodologique

Les données sur le bruit en milieu de travail proviennent de l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) menée par l'Institut de la statistique du Québec. Cette enquête s'adresse à la population de 15 ans et plus vivant dans un ménage privé. Le traitement statistique des données a été effectué par l'Infocentre de santé publique, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Cette enquête a été réalisée avec un échantillon régional d'environ 2 200 personnes. Les données qui en résultent comportent nécessairement une marge d'erreur. Parfois, un écart peut être observé entre deux pourcentages. Cependant, pour que cet écart soit statistiquement significatif, il doit être plus grand que la marge d'erreur. Si ce n'est pas le cas, cela signifie alors que les deux pourcentages sont comparables, même s'il y a un écart mathématique.

Les tests statistiques établissent une comparaison entre la région et le reste du Québec, soit l'ensemble de la province en excluant la région. Toutefois, les données provinciales présentées dans le document se rapportent bien à l'ensemble du Québec.

Pour plus de détails sur la méthodologie et l'enquête : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2020-2021>

Dans ce document, la plupart des résultats selon les variables de croisement (exemple : âge, scolarité...) sont présentés seulement si les estimations sont de bonne qualité, permettant ainsi des comparaisons statistiques, ou si les écarts entre les catégories sont statistiquement significatifs.

Dans l'EQSP, un travailleur est défini comme une personne de 15 ans ou plus occupant un ou plusieurs emplois rémunérés à temps plein ou à temps partiel, salarié ou à son compte.

En Abitibi-Témiscamingue, il y aurait selon les estimations de l'enquête environ 74 000 travailleurs, dont 53 % seraient des hommes et 47 % des femmes. Les travailleurs âgés de 15 à 24 ans représenteraient 14 % de l'ensemble des travailleurs, ceux de 25 à 44 ans 42 %, ceux de 45 à 64 ans 39 % et ceux de 65 ans et plus 4 %.

- De plus :
- 90 % de ces travailleurs seraient salariés et 10 % des travailleurs autonomes ;
 - 30 % des travailleurs non-qualifiés (manœuvres), 20 % des professionnels, 16 % des ouvriers qualifiés, 12 % des techniciens, 11 % du personnel de bureau, 7 % des cadres supérieurs et intermédiaires, et 4 % des contremaîtres (cadres de premier niveau) ;
 - 41 % des travailleurs non manuels, 32 % des travailleurs manuels et 27 % des travailleurs mixtes ;
 - 82 % des travailleurs permanents, 6 % des travailleurs occasionnels (contrat) et 12 % auraient un autre statut ;
 - 16 % travailleraient moins de 30 heures par semaine, 30 % de 30 à 40 heures, 26 % travailleraient 40 heures et 28 % plus de 40 heures ;
 - 79 % travailleraient à l'extérieur de leur domicile, 10 % à domicile et 11 % en mode hybride ;
 - 94 % auraient un seul emploi alors que 6 % en occuperaient plus d'un.

Travailleurs exposés à du bruit intense en milieu de travail

Définition : le bruit est qualifié d'intense s'il est difficile de tenir une conversation à quelques pieds de distance, même en criant, soit l'équivalent de niveaux sonores d'au moins 85 dBA à un mètre. Les travailleurs y sont considérés exposés s'ils travaillent « souvent » ou « tout le temps » dans de telles conditions. Le bruit intense a des effets néfastes sur la santé, notamment sur l'audition.

En 2020-2021, 16 % des travailleurs de la région avaient été exposés à du bruit intense en milieu de travail. Il s'agit d'un pourcentage significativement plus élevé que celui dans le reste de la province (8 %). Cela représenterait environ 12 000 travailleurs en Abitibi-Témiscamingue.

Beaucoup plus d'hommes (25 %) que de femmes (5 %) avaient été exposés à ce niveau de bruit.

La situation s'avère semblable d'une MRC à l'autre, aucune ne se démarquant des autres.

Dans la région, ce pourcentage a significativement augmenté par rapport à l'enquête de 2008, passant de 12 % à 16 %.

A.-T.	Québec
16 %	8 %

Selon le sexe, A.-T.	
Hommes	Femmes
25 %	5 %*

Évolution, A.-T.	
2008	2020-2021
12 %	16 %

< et > : écart statistiquement significatif entre les pourcentages
* Attention, estimation de qualité moyenne, à interpréter avec prudence

Dans la région, la proportion de travailleurs ayant été exposés à du bruit intense en milieu de travail était significativement plus élevée :

- chez ceux âgés de 25 à 44 ans (19 %) comparativement à ceux de 45 à 64 ans (12 %) ;
- chez ceux travaillant plus de 40 heures par semaine (28 %) comparativement à ceux ayant de 30 à 40 heures (12 %)

De plus, les travailleurs exposés à du bruit intense en milieu de travail se retrouvaient davantage dans les secteurs d'activité économique de la fabrication, du secteur primaire et de la construction. Ils étaient aussi nombreux à exercer des emplois manuels, dans des professions d'ouvriers qualifiés et de personnel non-qualifié (manœuvres).

Population souffrant de surdité en général

Définition : avant de présenter les données sur la surdité attribuable au travail, il est intéressant d'aborder la surdité en général, peu importe la cause, au sein de la population. L'incapacité peut affecter une seule oreille, ou les deux, et nécessite ou non le port d'appareils auditifs.

En 2020-2021, 19 % de la population de 15 ans et plus souffrait d'une surdité dans la région. Il s'agit d'un pourcentage significativement plus élevé que celui dans le reste de la province (16 %). Cela représenterait environ 23 000 personnes en Abitibi-Témiscamingue.

Plus d'hommes (24 %) que de femmes (14 %) vivaient avec cette incapacité dans la région.

Dans la région, ce pourcentage est demeuré relativement stable par rapport à l'enquête de 2014-2015 (18 %).

A.-T.	Québec
19 %	> 16 %

Selon le sexe, A.-T.

Hommes	Femmes
24 %	> 14 %

< et > : écart statistiquement significatif entre les pourcentages

Dans la région, la proportion de la population ayant une surdité était significativement plus élevée :

Selon l'âge

25-44 ans	9 %
45-64 ans	22 %
65 ans et plus	36 %

Selon la scolarité

Sans diplôme	29 %
Diplôme d'études secondaires	19 %
Diplôme d'études collégiales	16 %
Diplôme universitaire	11 %

Selon le niveau de revenu du ménage

Faible revenu	29 %
Revenu moyen ou élevé	16 %

Selon l'occupation principale des 12 mois précédents

Travailleurs	14 %
Retraités	34 %

Selon la composition du ménage

Couple sans enfant	25 %
Couple avec enfant(s)	9 %

Population souffrant de surdité attribuable au travail

Définition : la surdité professionnelle représente une atteinte auditive permanente, principalement causée par une exposition au bruit en milieu de travail. Elle s'installe progressivement en raison d'une exposition régulière au bruit. En général, une perte d'audition est catégorisée d'incapacitante lorsque la personne éprouve des difficultés à comprendre une conversation dans des circonstances normales, en présence de bruit ambiant. L'indicateur se réfère à l'ensemble de la population, et non seulement aux travailleurs. En effet, d'anciens travailleurs peuvent être atteints d'une surdité développée dans le cadre d'un travail passé.

En 2020-2021, 7 % de la population de la région souffrait de surdité attribuable au travail, un pourcentage significativement plus élevé que celui dans le reste de la province (4 %). Cela représenterait environ 8 000 personnes en Abitibi-Témiscamingue.

Plus d'hommes (12 %) que de femmes (2 %) souffraient de cette incapacité dans la région.

Dans la région, ce pourcentage est demeuré relativement stable par rapport à l'enquête de 2014-2015 (6 %).

A.-T.	Québec
7 %	> 4 %

Selon le sexe, A.-T.

Hommes	Femmes
12 %	> 2 %*

< et > : écart statistiquement significatif entre les pourcentages
* Attention, estimation de qualité moyenne, à interpréter avec prudence

Parmi la population régionale souffrant de surdité attribuable au travail, environ une personne sur trois (35 %) estimait avoir développé cette incapacité entre l'âge de 25 et 44 ans, une personne sur cinq (22 %) entre 45 et 54 ans et une personne sur quatre (24 %) entre 55 et 64 ans. Enfin, 14 % l'aurait développée après 65 ans.

Âge à laquelle la surdité
s'est développée, A.-T.

25-44 ans	35 %
45-54 ans	22 %
55-64 ans	24 %
65 ans et plus	14 %

Dans la région, la proportion de la population ayant une surdité attribuable au travail était significativement plus élevée :

Selon l'âge

45-64 ans	9 %
65 ans et plus	14 %

Selon le niveau de revenu du ménage

Faible revenu	9 %
Revenu moyen ou élevé	6 %

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue
Direction de santé publique

1, 9^e Rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Téléphone : 819 764-3264

Télécopieur : 819 797-1947

www.ciass-at.gouv.qc.ca

Rédaction

Guillaume Beaulé, agent de planification, de programmation et de recherche - DSPu

ISBN : 978-2-550-95615-0 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Afin de ne pas alourdir les textes, le masculin inclut le féminin.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Ce document est également disponible en médias substituts, sur demande.

© Gouvernement du Québec